N°07 - Avril 2005

caro canne

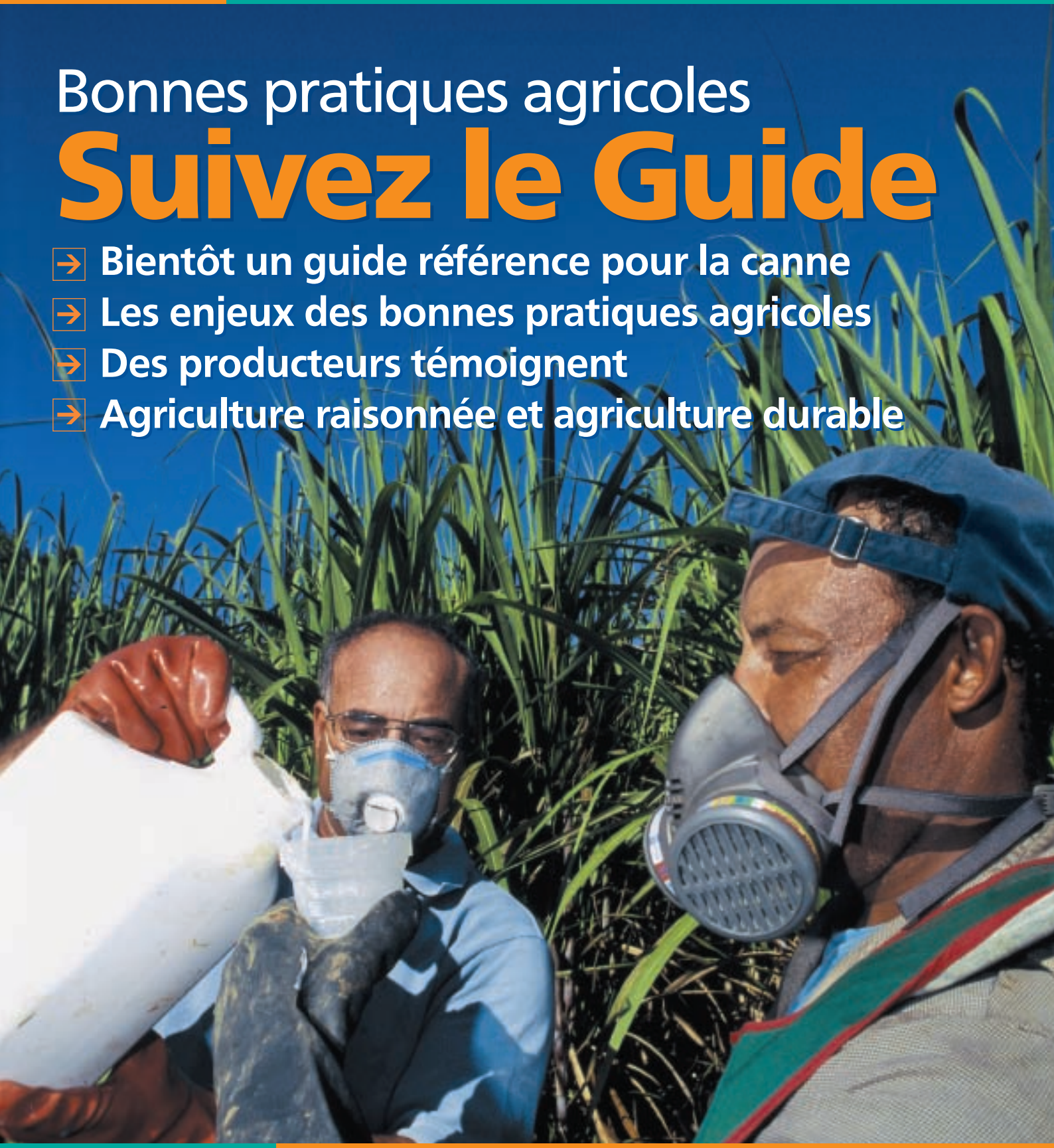
2 euros

Le magazine des professionnels de la canne

Bonnes pratiques agricoles

Suivez le Guide

- Bientôt un guide référence pour la canne
- Les enjeux des bonnes pratiques agricoles
- Des producteurs témoignent
- Agriculture raisonnée et agriculture durable



cahier technique page 13

- Pourquoi aménager les parcelles ?
- Quelles sont les contraintes à prendre en compte ?

> sommaire

3 Brèves

4 Evénement
Le CERF fête ses 75 ans

5 Editorial

6-7 Actualités
Dépaillage
Succès de l'expérimentation de Grand Pourpier
Pré-retraite agricole
Après 2005
Recherche
Les suites du séminaire de septembre 2004

8 Techniciens
La cellule Irrig-Ouest
Une petite équipe pour une vaste mission

9 Métiers
Pépiniéristes de cannes
Une activité soumise à une obligation d'intérêt

10-27 Dossier
Bonnes pratiques agricoles
Suivez le guide

13 Cahier technique
- Pourquoi aménager les parcelles ?
- Quelles sont les contraintes à prendre en compte ?

28 Pratique

29 Actualité internationale

Caro canne n°7 - Avril 2005
Revue trimestrielle de Canne Progrès
Directeur de la publication : Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Rédaction : ARTAS - Annie Lebot - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : FLA/CEDUS, CERF, Jean-Marc Grenier
Information et abonnement : ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Imprimerie : NID - Dépôt légal : en cours
Tirage : 6 000 exemplaires
Diffusion : ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro : 2 euros
Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'Agriculture • CIRAD
• CPC • CTICS • Conseil Général
• DAF • Industriels du Sucre

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

La canne s'affiche sur un timbre



Dans sa nouvelle série des 10 timbres «Portraits de Régions» qui déclinent la richesse des terroirs français (folklore, artisanat, spécialités culinaires...), La Poste a intégré celui de la canne à sucre. Avant leur émission, rendue effective depuis le 21 mars sur tout le territoire national, ils ont été présentés en avant-première lors de manifestations organisées sur 13 sites français, dont Quartier-Français pour La Réunion.

Pilier de l'économie de La Réunion, symbole de ses paysages et source d'énergie, la canne a révélé à travers cette opération sa nouvelle fonction : celle de mettre les hommes en relation à travers un timbre.

30ème Foire Agricole de Bras-Panon
Trois temps forts pour la canne
du 6 au 15 mai

Outre les stands permanents, dont celui de la coopération régionale (Maurice, Madagascar, Seychelles, Union des Comores), trois temps forts en lien direct avec la canne ont été programmés.

Le 9 mai, «Journée irrigation», prévoit des rencontres avec les techniciens agricoles, des visionnages de films et de diaporamas, ainsi que des démonstrations de matériels (goutte à goutte, aspersion) et de leur entretien, sur l'«Espace canne à sucre».

Le 10 mai, «Journée de l'enherbement» est organisée une démonstration sur un terrain jouxtant le champ de foire. Après l'identification des mauvaises herbes, l'observation des résultats d'essai herbicide, l'utilisation du matériel de pulvérisation, il sera question du stockage des herbicides et des mesures de précaution à prendre pour les manipuler.

Le 11 mai sera consacré à la mécanisation par le biais d'une conférence associée à une démonstration de préparation de sols sur le terrain. Les intervenants aborderont à ce titre, les sujets de l'aménagement du parcellaire et de la préparation à la coupe, de la coupe et du chargement des cannes.

Bras-Panon signataire
de la charte de développement agricole

Après la commune de Saint-Louis en novembre dernier, c'est Bras-Panon qui signera sa charte de développement agricole le 11 mai prochain, alors que la foire agricole battra son plein.
La charte, qui vise à prendre en compte les projets urbains, économiques et environnementaux dans le cadre de la révision des PLU des communes, et dans le but d'alimenter les réflexions sur le Schéma d'Aménagement Régional, arrive à point nommé. Il existe en effet de nombreux projets d'habitations et industriels sur cette petite commune cannière de l'Est qui dispose d'une sole cannière potentielle de 1 131 hectares pour 936 hectares déjà en culture.



Les actes du «Colloque Canne - Stella Matutina 2002» sont compilés sur Cdrom.

Disponible sur demande auprès du bureau de l'ARTAS au 0262 28 21 29.

Le CERF fête ses 75 ans

Centre de recherche le plus ancien de l'île, au service de la filière canne-sucre de La Réunion depuis 1929 avec 580 variétés à son catalogue, le CERF a fêté ses 75 ans fin novembre 2004.



Le CERF avait invité plus de 200 personnes.

A cette occasion, une grande fête a été organisée dans les jardins du CERF à la Bretagne rassemblant plus de 200 invités du monde agricole, industriel, de la recherche, des services administratifs, des assemblées locales... Des trophées ont été remis à des agents du CERF et à des agriculteurs participants à ses expérimentations pour marquer les progrès que la génétique ont apporté à la production réunionnaise : en l'espace de 50 années, le rendement moyen réunionnais est passé de 4 à 8,5 tonnes de sucre par hectare cette dernière campagne. C'est une progression moyenne de 1,5 % par an due aux progrès des méthodes de culture et surtout à la recherche variétale.

Un savoir-faire exporté à l'étranger

75 ans, ça devrait être l'âge de la sérénité... Pour le CERF, c'est celui de la plénitude et de la reconnaissance locale et internationale.

Agents du CERF et agriculteurs participant aux expérimentations étaient à l'honneur.



La recherche en général, et la recherche variétale singulièrement nécessitent du temps, de la patience, de la constance, de l'obstination parfois, de la persévérance toujours... C'est une discipline exigeante, parfois décevante, mais quel sentiment d'accomplissement quand arrive le résultat tant espéré !

Le CERF a su, au cours de son histoire, développer des savoir-faire complémentaires : analyse et suivi des process sucriers, automatismes et électronique industrielle... leur renommée se renforce constamment et l'international leur est déjà largement ouvert.
Au-delà du service majeur que le CERF rend à notre filière canne-sucre à La Réunion, il est aujourd'hui un élément incontestable du rayonnement de l'île, loin de ses rivages. Du frottement des sciences et pratiques diverses du monde cannier naissent les progrès agronomiques et technologiques utiles à chacun, mais aussi l'art de se respecter et de se compléter.

Longue vie au CERF et que les 75 prochaines années lui permettent de progresser dans cet esprit.



Au micro, le docteur Lastus Kuniata, directeur du centre de recherche cannière en Papouasie.

Dominique Vian, Préfet de La Réunion a remis un trophée au docteur Lastus Kuniata, directeur du centre de recherche cannière en Papouasie, invité d'honneur de cette cérémonie des 75 ans du CERF.
Cette collaboration est très symbolique car la Papouasie Nouvelle Guinée est la base d'origine botanique de la canne à sucre... et quelques siècles plus tard, c'est une canne réunionnaise la «R 570» qui permet à ce pays de faire de gros progrès de productivité (près de 15 % des 8 000 ha de canne sont plantés avec la variété du CERF !). C'est aussi avec ce pays que le CERF a signé son premier contrat officiel de fourniture de «variétés R» rémunéré au résultat, et ce n'est pas le dernier : avec l'exportation de son savoir-faire à l'étranger, le CERF avec ses cadres et ses techniciens, s'offre une nouvelle jeunesse au profit de toute la filière canne-sucre réunionnaise et de la renommée de l'île à travers le monde.

L'imagination au pouvoir



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

L'année 2006 sera l'année des grandes négociations : Schéma d'Aménagement Régional, futurs DOCUP et Contrat de Plan, Convention Canne, etc...

Pour préparer ces négociations, chacun affûte des arguments connus et le risque est grand de voir les mêmes vieux blocages émerger, nous contraignant encore une fois à choisir le plus petit dénominateur commun et à opter pour des choix qui manquent de souffle et d'ambition.

Rêvons un peu, avant que les dures réalités ne viennent nous imposer leurs lois...

Que serait La Réunion si nous arrivions à nous mettre d'accord, non pas sur le moins, mais sur le plus.

Qu'elles seraient les perspectives du monde agricole si, par exemple, nous pouvions envisager une autre manière de faire de l'agriculture ? Si nous pouvions mettre en place une organisation rationnelle à l'échelle de l'île, intégrant toutes les filières, mobilisant partout, toutes les économies d'échelles, toutes les complémentarités, tous les gains de productivité latents. Une agriculture complètement remaniée et optimisée pour produire le plus de revenus possible pour le plus grand nombre d'agriculteurs...

Comment se poserait la question foncière si nous pouvions imaginer une autre manière de faire la ville, si nous pouvions envisager une autre stratégie pour produire du logement, en imaginant par exemple une densification légère avec des limites de hauteurs portées à R+4 sur l'ensemble de la zone urbanisée ? Une telle disposition, bien adaptée à la structure de la propriété foncière à La Réunion, est susceptible de libérer toutes les ressources de la promotion privée et de doper la construction de petits logements collectifs bien intégrés et cela sans surcoûts majeurs pour la collectivité. Associée à la création d'immeubles de bureaux de grandes hauteurs, une telle mesure pouvant aboutir à une réduction de la pression foncière et à une modification progressive du visage de la ville réunionnaise, et cela sans heurts et sans dysfonctionnement social...

Que serait l'aménagement du territoire à La Réunion si nous disposions des outils réglementaires pour modifier la fiscalité sur les transactions foncières, si nous disposions de la capacité d'orienter les financements publics pour encourager la construction dans les Hauts, sur les zones de pentes et de faible valeur agricole ?

Bien sûr, les avis divergent sur ces questions.
Bien sûr ça n'est pas si simple.
Mais avons-nous réellement fait le tour de toutes les options, de manière ouverte et contradictoire ?
La réponse est clairement non.

Rien ne serait pire que de subir l'évolution des choses simplement parce que nous n'aurons pas osé penser un peu plus loin, ou osé imaginer autre chose que ce que nous imposent les conventions et les habitudes.

Avant que le sort de l'Agriculture et celui de La Réunion ne soient scellés par les arbitrages de 2006, ouvrons des perspectives et donnons le pouvoir à l'imagination.

n

> actualités

Dépaillage

Succès **de l'expérimentation** de Grand Pourpier

L'essai au mois de novembre 2004 d'un prototype de dépaillage à la plate-forme de Grand Pourpier (Savanna) a donné des résultats meilleurs que prévus.



Le projet associe la filière élevage et la filière canne.

Le projet de récupération industrielle de la paille de cannes à l'usine a franchi un pas important avec cet essai réussi qui a permis d'obtenir un taux de feuilles de 9,5 % (pour 88 % de tiges) supérieur à l'objectif initial de 8 %. L'équipement testé à Grand-Pourpier était au quart de la dimension de l'installation réelle qui prendrait place en début de la chaîne dans l'une des usines sucrières. Piloté par la Sicalait, ce projet est conduit par la filière élevage en partenariat avec la filière canne. Les deux filières y ont en effet tout intérêt.

L'utilisation à grande échelle des pailles de cannes comme fourrage et parfois en litière pour l'élevage bovin a commencé en 1996. Tous les éleveurs y ont à présent recours. En 2005, entre 4 000 et 5 000 tonnes de pailles seront récupérées. Elles couvriront la moitié des besoins des éleveurs. Comment faire plus ? C'est le but de la récupération industrielle des pailles grâce à une installation assurant le dépaillage par ventilation et séparation des feuilles, le séchage et le pressage des pailles en bottes cubiques, plus faciles à transporter et à stocker pour l'éleveur. Si les études de faisabilité se poursuivent au même rythme, l'installation pourrait être opérationnelle dès la campagne de 2006.

L'investissement, lourd, est à la hauteur des avantages attendus. Cette véritable petite usine à coté de l'usine s'étendrait sur 5 500 m2. Elle permettrait de récupérer 15 000 tonnes de pailles par an, couvrant non seulement les besoins de l'élevage bovin mais aussi ceux d'autres types d'élevages comme le porc. Pour la filière canne, cette valorisation à échelle industrielle de la paille de canne permettra de préserver 600 hectares de cannes qui autrement pourraient être affectées à la production de foin. La rareté du foncier vaut en effet pour toutes les productions.

La complémentarité des filières peut aller plus loin car, en retour, le fumier de bovin est un excellent amendement organique pour la canne. L'échange paille – fumier se fait déjà, ici ou là, entre voisins. Il s'agirait de lui donner une dimension plus générale qui, en plus d'un gain économique pour le planteur, permettrait de réduire l'importation d'engrais.



L'équipement testé à Grand-Pourpier était au quart de la dimension de l'installation réelle.

Pré-retraite agricole

Après 2005

Pour accompagner les départs en préretraite agricole (environ 70 chaque année), des mesures financées par l'Europe et l'Etat, et complétées à La Réunion par le Conseil Général, ont été mises en place pour la période 1998-2005.

Arrivant à son terme à la fin de cette année, le dispositif permet à l'agriculteur sur le départ de percevoir une allocation en attendant sa retraite à 60 ans, ainsi qu'un complément de retraite entre 60 et 65 ans.
Mais cette mesure est soumise à la condition que son exploitation soit reprise. Une enveloppe globale de 9 millions d'euros a ainsi permis à 500 agriculteurs âgés de 55 à 60 ans justifiant d'une inscription de 10 ans à l'AMEXA de transférer leur exploitation dans de bonnes conditions : soit dans le cadre de l'installation aidée d'un Jeune Agriculteur, soit dans celui de l'agrandissement/restructuration d'une exploitation déjà existante.
Selon les résultats des études conduites par le CNASEA, ces départs en préretraite répondent à trois préoccupations essentielles des cédants : des problèmes de santé (58 %), des raisons économiques (22 %) et l'assurance de la reprise de l'exploitation par un membre de la famille (20 %).
Vu l'importance de la canne sur ces exploitations (80 % des surfaces), les partenaires de la filière ont ouvert le débat quant à la suite à donner au dispositif de préretraite. S'agit-il de le reconduire dans sa forme actuelle ou de le rénover, et dans cette perspective, quelle option favoriser ? Faut-il davantage faciliter la transmission des petites exploitations ou favoriser la piste de l'agrandissement/restructuration qui a le mérite de viabiliser davantage les exploitations ?
Des réunions de travail sont d'ores et déjà programmées pour boucler le dossier avant la fin 2005.

Recherche

Les suites du séminaire de septembre 2004

CIRAD et CTICS ont intégré à leurs programmes d'activité les études sur les thèmes jugés les plus prioritaires lors du séminaire sur la recherche cannière.

La multifonctionnalité de la canne

Le CIRAD a confié à une étudiante en Génie des Territoires et de l'Environnement une mission de six mois pour recueillir et synthétiser un maximum de données bibliographiques sur tous les aspects environnementaux de la culture de la canne à sucre :

- l'impact de la canne sur l'environnement (son rôle contre l'érosion, l'amélioration de la structure des sols, son rôle épurateur, l'adéquation entre plante et climat) ;
- la complémentarité de la filière canne-sucre avec d'autres filières agricoles ;
- son apport dans la couverture des besoins énergétiques de l'île (l'utilisation de la bagasse comme combustible de centrales électriques).

Cette enquête constitue le préalable à des études ciblées qui tenteront ensuite de quantifier en valeur ces différentes fonctions. Une première restitution sur la multifonctionnalité de la canne sera remis en mai à une délégation du Parlement européen attendue à La Réunion. Le public pourra en prendre connaissance au Village Canne de la foire de Bras-Panon.

Les coûts de production, la formation du revenu et la sensibilité aux aides des exploitations cannières

Autre opération lancée par le CIRAD : l'élaboration d'un outil de base de données et de simulation économique pour mieux cerner les conditions de viabilité des exploitations. Ce travail consistera d'abord à harmoniser les référentiels technico-économiques existants, puis à les approfondir pour intégrer les divers systèmes de culture canniers présents sur l'île. Basé sur ces référentiels, le modèle économique devra être capable de simuler l'impact des changements économiques (prix et aides) et techniques sur les exploitations.

Ce travail rejoint l'approche économique des périmètres irrigués de l'Ouest et du Sud menée par le CIRAD et la Chambre d'Agriculture afin d'analyser l'évolution des revenus et les facteurs de rentabilité des exploitations: dimension de l'exploitation (importance des économies d'échelle), niveau de mécanisation, degré de diversification des cultures.

Améliorer la richesse sucrière

En matière agronomique, CTICS et CIRAD sont associés pour comprendre l'effet des pratiques agricoles sur la richesse en sucre des cannes. Fertilisation, amendement, irrigation, coupe, dépaillage, variétés, gestion de l'enherbement, géométrie des plantations, cycle de culture : ce sont autant de pistes de recherches et d'expérimentation pour fonder sur des données vérifiées les meilleures pratiques agricoles qui permettront d'améliorer la richesse et donc les revenus des planteurs. Le CIRAD observera pendant la prochaine campagne l'évolution de la richesse par télédétection. Les images satellitaires permettront de suivre l'évolution du brix sur différentes zones.
Par ailleurs le CIRAD poursuit son étude de la valorisation de la richesse par la réorganisation des quotas, dont les résultats ont été présentés au cours du séminaire. Cette analyse a montré qu'en transférant les quotas à hauteur de 20 % entre bassins de collecte et entre les Hauts et les Bas, un gain de production de sucre de 4 % du tas global pouvait être atteint. Le CIRAD étudie l'impact qu'une telle réorganisation aurait sur le revenu des planteurs et par suite, sur le système de paiement de la canne.

La Cellule Irrig'Ouest

Une petite équipe pour une vaste mission

La Cellule Irrig-Ouest du SUAD coordonne le développement agricole sur le périmètre du programme d'irrigation du littoral Ouest (PILO).



Erick Maillot et Jacquelin Barret.

Débutée en 1999, cette mission est articulée autour de trois actions directrices : 1) l'aménagement du territoire 2) le suivi et l'évaluation agro-économique 3) l'expérimentation et la vulgarisation technique. Ils sont donc trois, affecté chacun à l'une de ces actions, agissant en complémentarité et en collaboration avec les autres services de la Chambre d'Agriculture et en relation avec les partenaires du développement agricole (DAF, Safer, agro-fournisseurs, etc.).

«*Nous intervenons sur tous les aspects du développement agricole : foncier, technique, économique, administratif*» résume Jacquelin Barret. Spécialiste du développement agricole et rural des régions tropicales, diplômé du Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), Jacquelin Barret cumule les expériences acquises en zones tropicales et dans l'aménagement des Hauts de La Réunion où il œuvrait pour l'APR avant de rejoindre la cellule Irrig'Ouest. Martine Hoarau, diplômé à l'Institut Supérieur Technique d'Outre-Mer (ISTOM), a en charge le volet socio-économique du projet : appui au montage des dossiers d'installation, mise en place d'un référentiel technico-économique, études économiques sur le périmètre irrigué. Venant du milieu associatif et diplomé d'un BTSA, Erick Maillot possède la spécialité des techniques d'irrigation et de mécanisation des cultures, ainsi que celle de la formation des agriculteurs : il anime sur un site d'un peu plus de trois hectares un programme d'expérimentation et de vulgarisation des techniques agricoles en irrigation.

Un site d'expérimentation

La cellule Irrig'Ouest est au point et l'équipe, inhabituelle par la multiplicité de ses compétences, a trouvé ses marques dans le milieu de l'accompagnement technique agricole. Irrig'Ouest est chapeauté par un comité de pilotage présidé par un élu de la Chambre d'Agriculture, Jean-Bernard Grondin. Un comité technique suit l'évolution des actions.

La station d'expérimentation et de vulgarisation est opérationnelle depuis mars 2000. «*Il s'agit d'un site d'essais*, explique Erick Maillot. *Notre configuration est adaptée à celle de l'antenne : la plus grande partie est plantée en cannes R 570 et R 579, complétée par des essais en serre, et en plein champ par des essais de production de cultures d'ail et d'oignon. Nous allons également mener un essai de raisin de table. La station sert à acquérir des références techniques en irrigation et sur les cultures. Le but est de diffuser les connaissances acquises par l'expérience pratique.*»

Il reste encore à faire pour amener les agriculteurs à utiliser au mieux l'irrigation. Cependant le suivi économique menée par Martine Hoarau prouve l'efficacité du programme. «*De 1999 à 2003, le nombre d'irrigants a plus que doublé sur l'antenne 4*, explique-t-elle. *Et le tonnage est passé de 15 000 tonnes en 1998 à 60 000 tonnes en 2003.*»

La cellule Irrig'Ouest prépare aussi l'arrivée de l'eau (prévue à partir de la mi-2006) sur les antennes 8 et 6 à Saint-Leu et 3 à Saint-Paul. «*L'expérience de l'antenne 4 nous sert pour les autres antennes*, relève Jacquelin Barret. *Avec cette différence que l'antenne 4 irrigue des terres qui étaient en grande partie en friches sur la partie basse. Sur les antennes suivantes, l'eau confortera principalement des exploitations existantes.*»

Pour toutes informations

Chambre d'agriculture Réunion - Cellule Irrig'Ouest/SUAD
58, Lot Longuet, Ermitage, 97422 La Saline
Tél. 0262 34 85 49 – fax. 0262 34 88 09
Couriel : chambagri-cio@wanadoo.fr

L'antenne 4 en chiffres

L'antenne 4 représente 1 677 ha (hors tranches A et F) et est divisée en 4 tranches d'altitude équipée en bornes d'irrigation : B, C, D et E. Une partie de la cinquième tranche - A (225 ha) - est en cours d'aménagement foncier. Elle est destinée à réinstaller cinq des agriculteurs concernés par la route des Tamarins et à installer de nouveaux agriculteurs.
La canne à sucre occupait près de 85 % de la surface en 2003, avec environ 60 % des exploitations en monoculture de canne. La diversification pure, en maraîchage et en arboriculture, est surtout localisée sur la tranche C, et était présente sur certaines exploitations avant 1999, grâce à la présence de retenues collinaires. Le taux d'équipement moyen d'irrigation en 2003 est d'environ 70 % des surfaces plantées. Et comme il était préconisé, on constate une prédominance du goutte-à-goutte dans les bas et de l'aspersion dans les hauts.

Pépiniériste de cannes

Une activité de complément au service des planteurs

C'est en général au rythme d'une année sur deux que Philippe Robert consacre une partie de son exploitation à son métier de pépiniériste de cannes. L'objectif de cette activité consiste à fournir des boutures saines et de qualité aux producteurs les plus proches.



Philippe Robert réserve un hectare à la production de boutures

Cette année, Philippe Robert a décidé de réserver un hectare sur les cinq qu'il exploite à Deux-Rives, Sainte-Suzanne, à la production de boutures. Ce qui n'était pas le cas l'année dernière, «*question de temps et d'opportunité*», estime t-il. Après son installation en 1992 sur les surfaces agricoles héritées de son père, le planteur a démarré son activité de pépiniériste en 1995, en cultivant la variété R579. «*En fait, je me suis lancé dans cette voie parce que j'avais fait mes plantations en retard ; elles auraient été trop jeunes pour le traitement en usine et auraient séché et pourri sur place si j'avais attendu la campagne suivante.*»

Référencé par le CTICS comme pépiniériste

Celui qui souhaite mettre en pépinière une de ses parcelles doit se rapprocher d'une des cellules planteurs du CTICS, car c'est le Centre Technique qui anime le réseau de vente de boutures. Le système de la mise en relation des pépiniéristes avec les demandeurs permet, en effet, de garantir la qualité des boutures, saines et non infestées de borers. C'est après une visite de terrain, que l'agent du Centre Technique référence le pépiniériste dans sa base de données. Il établit ainsi un pool de fournisseurs potentiels et essaie de répondre à la demande, en fonction des stocks disponibles. Cette transaction permet au pépiniériste de bénéficier de l'aide économique et de l'aide à la production.

Planteur avant tout

«*L'acquéreur vient directement chez moi pour établir une estimation sur la base d'une griffe de 500 kg*», explique Philippe Robert, sachant que le rendement de sa parcelle pépinière s'élève à 100t/ha, tout comme le reste de ses surfaces cultivées. Il arrive que certaines années, la production de la pépinière soit supérieure aux besoins en boutures. Le surplus est dans ce cas envoyé à l'usine pour être transformé en sucre. Mais comme le rappelle le planteur, la pépinière ne représente pas un complément de revenus puisque le prix de la tonne de cannes pour les boutures est de 39,64 euros/tonne. Mais elle présente l'avantage certain d'écouler une canne trop jeune pour le sucre, l'âge idéal des boutures ne devant pas excéder 10 mois.

Partisan des bonnes pratiques agricoles

Le planteur de Sainte-Suzanne a suivi les préconisations issues des analyses de sols, qu'il applique pour toute son exploitation avant la mise en culture des parcelles. Ayant au préalable suivi une formation sur l'usage des herbicides à la Chambre d'Agriculture en 1994, il estime faire ce qu'il faut pour l'entretien de ses parcelles et de ses plantations. «*J'applique deux types d'herbicides de pré-levée, le Trophée et le Karmex, juste après les plantations. Je fais ensuite un apport d'engrais fractionné ; sur la préconisation de 1 tonne de N,P,K par hectare, j'épands 500 kg à la levée de la canne et 500 kg un mois et demi plus tard*». Une pratique qui pourrait expliquer la bonne richesse de sa production, allant jusqu'à 14 .

Cellules planteurs CTICS

- **Beaufonds** : Olivier Payet 0262 50 16 72
- **Bois-Rouge :** Jean-René Dijoux 0262 46 91 31
- **Tamarins** : Emmanuelle Beauval 0262 55 92 04
- **Le Gol :** Jean-Noël Adras 0262 26 89 76
- **Les Casernes :** Dominique Hoarau 0262 35 21 96
- **Grand-Bois :** Huguette Tantale 0262 31 25 42

Bonnes pratiques agricoles

Suivez le Guide

Bonnes pratiques agricoles, agriculture raisonnée, agriculture durable... Ces notions se rejoignent dans une volonté commune de mettre l'agriculture en adéquation avec les évolutions du marché et de la société. Les consommateurs sont sensibilisés à la sûreté alimentaire et aux problèmes d'environnement. Les pouvoirs publics nationaux et européens relaient cette demande à travers la réglementation. Les industriels agroalimentaires et les distributeurs font de même en imposant des chartes de bonnes pratiques agricoles à leurs fournisseurs. Conséquence : produire ne suffit plus, il faut aussi expliquer comment l'on produit.

Un séminaire de Canne Progrès tenu le 11 mars dernier a posé le premier jalon d'un «Guide de bonnes pratiques de production de la canne à sucre». Les planteurs ont en effet tout intérêt à définir par eux-mêmes leurs itinéraires techniques, avant de se voir imposer des référentiels par d'autres. La culture de la canne étant peu polluante et ses pratiques ayant beaucoup progressé, un document de référence ne paraît pas compliqué à réaliser. Mais il nécessite une mobilisation de la profession.

Pour préciser les enjeux et les conditions de réalisation d'un tel guide, **Caro Canne** a invité à débattre Jean-Yves Dupré, responsable de la mission d'appui à la filière canne-sucre, Alain Sabine, directeur du marché de gros de Saint-Pierre et animateur du réseau du Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (FARRE) à La Réunion, Bruno de la Burthe, expert en gestion des espaces agricoles de la Fédération des coopératives agricoles et Bernard Siegmund, responsable du pôle canne du CIRAD.

Pourquoi la profession a-t-elle besoin de s'engager dans une démarche de bonnes pratiques agricoles?

Jean-Yves Dupré. Première raison, la filière canne réunionnaise vit un tournant de son histoire. Fin de 2005, début de 2006, on se trouvera dans une convergence d'échéances politiques : réforme de l'OCM Sucre, discussion des aides européennes (DOCUP, POSEIDOM, etc.), clarification des compétences agricoles entre Région et Département, révision du schéma d'aménagement régional... Ensuite il y a la demande de fond de la société : les citoyens et, en conséquence, les collectivités publiques sont de plus en plus sensibles à la sécurité alimentaire et à l'environnement. Dans ce domaine, l'agriculture est en première ligne. A La Réunion, les enjeux environnementaux sont principalement l'érosion, les risques de pollution de l'eau par les nitrates ou les produits phytosanitaires et la protection des agriculteurs qui manipulent ces produits.

La filière canne-sucre réunionnaise réclame que des terres suffisantes continuent d'être consacrées à l'agriculture, elle demande une certaine forme de protection et de soutien. Mais, de son côté, il faut qu'elle montre ce qu'elle apporte à la société. Enfin, il faut continuer d'améliorer la productivité et limiter le coût des intrants. Il est temps de prendre en compte tous ces enjeux à travers une démarche de promotion de bonnes pratiques agricoles.

Bruno de la Burthe. N'oublions pas les enjeux de voisinage (le bruit, les odeurs). En particulier dans les Hauts où beaucoup de maisons sont construites de façon anarchique. L'extension de l'habitat vient s'opposer aux activités agricoles. Pour les agriculteurs comme pour les résidents, les aspects de la vie de tous les jours sont aussi à prendre en compte dans cette démarche.

Alain Sabine. Prenons l'exemple de la pollution de l'eau potable avec la dynamique des bassins versants. Il y a cinq ou six ans on en parlait peu. Maintenant, les analyses de l'eau se multiplient. On trouve des traces de pollution, des captages sont fermés. Des partenaires, comme la DIREN ou la DRASS, s'interrogent pour savoir d'où viennent ces pollutions et regardent vers l'agriculture. D'où la nécessité de prévenir ce problème, qui peut être la cause d'une mauvaise publicité pour les produits agricoles.

S'engager dans les bonnes pratiques agricoles confortera-t-il le débouché européen du sucre réunionnais ?

Jean-Yves Dupré. C'est assurément un atout supplémentaire. Il nous permettra d'être en adéquation avec l'évolution de la demande de l'industrie agro-alimentaire et des consommateurs. Le danger, si nous ne bougeons pas, c'est que nous risquons de nous faire imposer des référentiels de pratiques conçus à l'extérieur, par les acheteurs de sucre, qui ne seront pas adaptés aux conditions locales.

> témoignage Yanis Robert

Réussir sa canne, **c'est agir dans les temps**



Exploitant de 9 hectares à Vincendo, Yanis Robert réserve 7 hectares de cannes pour livrer à l'usine, le reste étant destiné à ses 45 bovins. «*Mon rendement est de 100 à 110 t/ha pour une richesse de 14,2 avec la variété R570 ; j'en ai essayé d'autres comme la R577 ou la R576, mais elles présentent certains inconvénients, dont la sensibilité au vent et dans notre région, c'est important*», souligne le planteur.

Installé dans le cadre d'une reprise de l'exploitation familiale à cause du départ en préretraite de son père, Yanis Robert a su faire prospérer son affaire, en termes de tonnage de cannes et de têtes de bovins.

Pour atteindre des objectifs de rentabilité, le jeune agriculteur de Vincendo effectue des replantations tous les ans, afin que les souches ne soient jamais plus âgées de 7 ans. «*La rotation concerne environ 1 hectare chaque année. Pour désherber après chaque replantation et chaque coupe, j'utilise l'herbicide de pré-levée Sencoral avec un dosage de 1kg/ha et 800 gr/ha de Velpar, en faisant des retouches sur les parcelles où les adventices repoussent plus vite. Comme je ramasse la paille de cannes pour mes bêtes, l'herbe pousse plus facilement sur les sols nus et elles sont bien visibles*», explique Yanis Robert. Qui dit replantation, dit également labours semi-profonds des sols, que le planteur effectue avec la charrue. Une opération suivie d'un apport d'engrais à dosage de 700 à 800 kg/ha, permettant, sur conseil du technicien agricole, de réduire la proportion des engrais minéraux: de la formule 15/12/24 à 500 kg au lieu de 1 tonne à l'hectare.
Ayant demandé au technicien de lui faire une simulation financière pour acheter les litières et les aliments pour ses 45 bêtes, il n'a pas retenu cette option. «*Je me prive d'exploiter deux hectares supplémentaires pour le sucre, mais au bout du compte, maintenir cette situation me revient moins cher que de me fournir en fourrage et en aliments à l'extérieur*», explique t-il. Conscient d'être dans une région à fort caractère érosif, Yanis Robert estime que la culture de cannes est à elle seule une garantie pour préserver le sol et empêcher l'entraînement de la terre fertile vers la mer.

> témoignage Olivier Fontaine

Nous devons respecter la terre, notre outil de travail



Nouvel agriculteur installé en 2001, Olivier Fontaine exploite à Cratère (Saint-Benoît) 10 hectares dont 7 de cannes et 3 ha de letchis. Sa production en 2004 est de 800 tonnes avec une richesse moyenne de 14.

Titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole acquis en métropole, Olivier Fontaine connaît les enjeux de l'agriculture raisonnée à laquelle il a été préparé par sa formation. «*Nous connaissons les problèmes environnementaux de certaines régions métropolitaines. Cela doit nous inciter à agir pour prévenir ces problèmes à La Réunion. Les bonnes pratiques agricoles visent à améliorer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. C'est le respect de la terre, qui est notre outil de travail. Nous devons la conserver intacte pour la transmettre aussi fertile que nous l'avons reçue.*» L'autre argument justifiant l'application des bonnes pratiques agricoles est économique : «*Vu le prix des intrants, l'usage raisonné des produits est un facteur d'économie.*»
Profondément convaincu de l'intérêt des bonnes pratiques agricoles, Olivier Fontaine est signataire d'un contrat d'agriculture durable. Il apprécie cette formule de soutien et d'accompagnement à l'agriculture qui complète par un autre type de dispositif les bonnes pratiques agricoles. «*Les CAD sont personnalisés*, dit-il. *A partir d'un diagnostic des pratiques, l'agriculteur applique un référentiel adapté à son exploitation et à son environnement. En contrepartie, il est aidé financièrement et techniquement par du conseil et de la formation.*»

Lors de la semaine du développement durable, Olivier Fontaine a ouvert son exploitation au public et aux scolaires. Préparation et entretien des sols, fertilisation, désherbage (produits et technique d'épandage), coupe, etc. A toutes les étapes de la culture, il voit dans les bonnes pratiques agricoles l'avenir de l'agriculture. Il cite l'exemple du désherbage en pré-levée. «*En plus d'être efficace, c'est une facilité de travail. Traiter en pré-levée, c'est quand même plus simple que de rattraper alors que les cannes sont hautes. Je retouche en fonction des parcelles et j'expérimente en changeant de produits d'une année à l'autre pour choisir les plus actifs.*»

Un autre exemple de bonnes pratiques agricoles, la protection des sols : «*En bord de ravine, j'ai laissé les bambous comme brise-vent naturels. Cela réduit la surface d'exploitation, mais les brisants m'évite de perdre de la terre pendant les fortes pluies.*»

D'autres filières semblent plus avancées dans cette prise de conscience. Ont-elles valeur d'exemples ?

Alain Sabine. La démarche a commencé avec la filière des fruits et légumes parce que c'est celle qui pose le plus de problème d'environnement, avec ses pratiques de fertilisation et d'utilisation des produits phytosanitaires. Ce qui m'a orienté vers l'agriculture raisonnée, c'est de me dire qu'on ne pouvait pas continuer comme cela, sinon on allait droit dans le mur. Grâce à diverses actions de sensibilisation et de formation, des agriculteurs commencent maintenant à raisonner et à se dire qu'ils doivent évoluer. La difficulté, c'est de persuader les moins réceptifs. Bien sûr, il y a la réglementation avec son pouvoir de contrainte. Mais nous savons tous que ce n'est jamais évident de faire évoluer les choses par la contrainte. La bonne démarche, c'est le dialogue et la persuasion. C'est ce qu'on essaye de faire au réseau FARRE.

Bernard Siegmund. Je crois qu'il faut démythifier l'approche des bonnes pratiques agricoles, qui peut faire un peu peur aux agriculteurs. Ça ne paraît pas très compliqué à mettre en œuvre en canne. De quoi s'agit-il ? De réaliser un guide qui résumera et complètera le savoir-faire des agriculteurs pour atteindre une bonne productivité tout en protégeant l'environnement. La dynamique démarrée sur la protection des terres agricoles, où les différentes filières parlent d'une seule voie, doit se poursuivre sur ce nouvel enjeu qui est général pour l'agriculture. On sent bien que tout le monde va dans le même sens. Les bonnes pratiques agricoles confortent toutes les filières.

Jean-Yves Dupré. Il faut souligner en effet que la canne à sucre n'est pas une culture très polluante. Elle ne nécessite pas un grand nombre de traitements et peut employer les produits biologiques, comme on le voit dans la lutte contre le ver blanc. De plus, c'est une culture qui a fait beaucoup de progrès. Mais certaines possibilités ne sont pas encore suffisamment exploitées, je pense aux analyses de sols dont les résultats ne sont pas forcément pris en compte.

Quel est l'objectif dans l'immédiat ?

Jean-Yves Dupré. Nous cherchons à promouvoir les bonnes pratiques agricoles à travers un guide destiné aux planteurs de cannes et aux techniciens. Cet outil leur donnera des points de repères. Ce sera un outil de progrès. Il pourra y avoir aussi, en complément, un petit document d'auto-diagnostic permettant à l'agriculteur de voir où il en est. La démarche sera volontaire. Elle ne donnera pas

lieu à une certification professionnelle comme avec l'agriculture raisonnée, qui est une autre démarche englobant l'intégralité de l'exploitation. Cependant la philosophie générale reste la même et, quelle que soit la démarche suivie, nous partageons tous l'objectif de communiquer sur l'importance de ces pratiques.

Comment sera élaboré ce guide et comment convaincre les planteurs de l'utiliser ?

Jean-Yves Dupré. Il faut bâtir un guide conçu par les techniciens et par les planteurs, sachant néanmoins que des textes réglementaires ou méthodologiques sont incontournables. Ce guide fera l'objet d'une vaste concertation. On disposera d'abord d'un document provisoire sur lequel les gens feront leurs observations. A partir de là, on obtiendra un document plus stable. On a procédé de cette façon en métropole pour réaliser le guide des bonnes pratiques agricoles des céréales. Les techniciens s'appuieront sur ce document pour faire passer le message auprès des planteurs.

Bruno de la Burthe. Toutes les filières sont obligées aujourd'hui de prendre en compte l'exigence des bonnes pratiques agricoles. Or de nombreuses exploitations cannières sont diversifiées, soit en maraîchage, soit en élevage. Par interaction, ces exigences cumulées influeront les unes sur les autres. De plus, les exploitations diversifiées, qui sont généralement de tailles moyennes, ont un effet moteur sur leur environnement, en particulier sur les exploitations plus petites.

Alain Sabine. L'élevage est un exemple de filière verticale qui obéit à un cahier des charges. Ce qu'on voudrait c'est qu'un agriculteur diversifié, très bon en vertical dans l'élevage, le devienne aussi en horizontal sur ses autres productions. Dire qu'on y va tous ensemble, c'est le meilleur moyen de faire bouger tout le monde.

Quel est l'impact économique des bonnes pratiques agricoles ?

Alain Sabine. D'un côté, les pratiques agricoles raisonnées permettent de faire des économies en intrants (en engrais, en produits phyto, etc.). Mais, d'un autre côté, il faut des investissements supplémentaires en matériels pour les mises aux normes. Je pense notamment au stockage des produits dangereux. Il y a aussi davantage d'investissement humain : il faut passer plus de temps à observer ses cultures et à se former à de nouvelles techniques. Ce que disent des agriculteurs qui vivent cette démarche depuis dix ans, c'est qu'au final, les dépenses et les économies s'équilibrent. n

> témoignage Guito Loni

Des surfaces propres, la première étape de l'efficacité



Sur les 7 hectares qu'il exploite à Saint-Louis, Guito Loni en a mis seulement 5 en culture de cannes. La surface restante en bord de ravine, accueille quelques arbres fruitiers. La production de sa dernière campagne a atteint les 628 tonnes de cannes avec une richesse de 15, contre 557 en 2003, un résultat qu'il n'a jamais obtenu depuis son installation. «*Je suis très satisfait, et je ne pense pas faire mieux que ça à la prochaine récolte ; la pluie de ces deux dernières années a été bénéfique, mais c'est aussi une question de soins et de propreté apportés aux champs. Je n'ai pratiquement plus d'herbes qui retiennent la canne*» estime t-il.

Bien qu'il ait remarqué la recrudescence de trèfles cette année, Guito Loni admet que les adventices, susceptibles «d'étouffer» la canne, ne font plus partie de ses problèmes. «*J'ai longtemps lutté contre les lianes roses et blancs en appliquant en même temps deux herbicides, l'un de pré-levée et l'autre de post-levée*», poursuit Guito Loni. Par ailleurs, les pailles de cannes laissées aux champs réduisent la levée des mauvaises herbes, tout en constituant un excellent apport de matières organiques pour les sols.

Plantées notamment avec les variétés R570 et R575, les surfaces en cannes reçoivent après chaque récolte la formule d'engrais classique 15/12/24, et deux mois et demi plus tard, un apport supplémentaire en urée sur celles qui sont cultivées en R570, cette variété étant plus lente à pousser selon le planteur. «*Voilà deux ans que je n'ai pas arraché de souches, mais à chaque fois que j'ai planté, j'ai fait des analyses de sols*», reconnaît-il.
C'est ainsi que pendant quatre années de suite, il a fait un apport d'engrais 10/20/20. De même, extrêmement conscient de la nuisibilité des vers blancs sur la canne, Loni Guito se place parmi ceux qui appliquent dans les sillons la formule de Suxon/Bétel à chaque replantation.

Son plus gros souci reconnaît-il est relatif au manque d'eau. Ayant suivi une formation irrigation lors de son installation en tant que Jeune Agriculteur en 1984, il attend désormais l'eau, dont l'arrivée est prévue pour 2007-2008 sur cette zone «*Je pourrais consacrer un hectare de mes surfaces cultivées à autre chose que la canne, car les quatre hectares restants peuvent faire 600 tonnes de cannes comme aujourd'hui, à la condition que les champs soient irrigués*».



Bonnes pratiques agricoles : un enjeu de sécurité pour les agriculteurs

Les bonnes définitions

Qu'est-ce qu'un guide de bonnes pratiques agricoles ?

Il s'agit d'un document de référence énumérant les bonnes pratiques à toutes les étapes de la culture. Ce référentiel couvre les domaines suivants :
- La connaissance des parcelles ;
- Le choix des variétés ;
- La gestion de sols ;
- La fertilisation ;
- Le traitement des cultures ;
- L'irrigation et le drainage ;
- La récolte et le transport ;
- La sécurité au travail ;
- La protection de l'environnement.

Le guide doit d'abord permettre aux agriculteurs de situer et d'améliorer leurs propres pratiques et de progresser. Il s'agit d'une démarche volontaire, sans certification au bout.

Un guide de bonnes pratiques agricoles est ensuite un outil de communication vers les collectivités publiques (locales, nationale, européenne), les clients de la filière sucrière et les consommateurs pour les informer des conditions précises dans lesquelles sont produits les sucres.

Comment construit-on un tel guide ?

Le séminaire de Canne Progrès intitulé «Pour un guide des bonnes pratiques de production de la canne à sucre» a montré la faisabilité du projet. Des ateliers ont recensé les questions auxquelles le guide de la canne à sucre devra répondre.

Un dialogue entre les organismes partenaires et les agriculteurs - notamment à travers les commissions mixtes d'usine - mettra au point un premier projet. Ce guide provisoire sera évalué sur le terrain pendant au moins un an. Les corrections apportées aboutiront au guide final qui sera alors proposé comme référence de la culture de la canne à sucre et diffusé le plus largement possible auprès des planteurs.

Qu'est-ce que l'agriculture raisonnée ?

L'agriculture raisonnée vise à concilier trois finalités : une production de qualité et sécurisée, la rentabilité de l'exploitation et le respect des ressources et des milieux naturels. Elle s'applique à l'exploitation agricole dans son intégralité et touche toutes les activités (ce qui la distingue des bonnes pratiques agricoles qui s'appliquent à une culture en particulier).

‰

‰

L'agriculture raisonnée s'exerce dans un cadre réglementaire et aboutit à la certification de l'exploitation par un organisme agréé. Le référentiel national de 98 exigences est défini par l'INRA. L'exploitant qui s'engage à respecter le cahier des charges reçoit une aide financière pour sa mise en œuvre.

Le référentiel est national, mais peut être amendé de références locales. Les agriculteurs suivant cette démarche adhèrent à une association, le Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (FARRE). Présent à La Réunion, FARRE compte 70 adhérents dans l'île. Un organisme réunionnais, OCTROI, est agréé pour la certification des exploitations.

Qu'est-ce que l'agriculture durable ?

L'Agriculture durable caractérise un mode d'exploitation satisfaisant les besoins présents (en terme de rentabilité, de qualité de vie de l'agriculteur et de préservation de l'environnement) transmissible en bon état aux générations futures. Mise en avant lors de la conférence de Rio sur le développement durable, cette notion est reprise par l'Union Européenne comme base de la nouvelle politique de développement agricole, et notamment par la France qui a proposé la mise en place de Contrats d'Agriculture Durable. Le CAD se traduit, pour l'agriculteur qui le met en œuvre chez lui sur la base du volontariat, par un contrat le liant à l'Etat. Ce contrat donnant lieu à des aides financières durant 5 ans. Le CAD s'attache à maîtriser l'impact qu'une exploitation peut avoir sur son environnement. L'approche est à la fois territoriale et personnalisée. Il inclut un volet économique pour la pérennité de l'exploitation et un volet social relatif à la sécurité du travail.

Qu'est-ce que l'éco-conditionnalité ?

Introduite par la réforme de la PAC, l'éco-conditionnalité consiste à subordonner le versement des aides directes au respect d'un certain nombre d'exigences environnementales. L'exploitant doit être en conformité avec les «bonnes conditions agricoles et environnementales» (BCAE). Un volet spécifique concerne, dans les départements d'outre-mer, la protection contre l'érosion des sols, le maintien des matières organiques et de la structure des sols, ainsi qu'un niveau minimal d'entretien.

> témoignage Alain Dambreville

Lisiers et cendres de bagasse, intéressants malgré les contraintes d'épandage



Exploitant de 13 hectares à Petite Ile et 7 hectares a à Saint-Pierre, Alain Dambreville présente la particularité de cultiver la canne et des plantes à parfum. Partisan des bonnes pratiques agricoles, ce jeune agriculteur ayant suivi une formation horticole et maraîchère au RSMA de la Plaine des Cafres, a repris des terres familiales en 1996 avant de s'installer en profitant du dispositif jeune Agriculteur en 2003. Avec les variétés R570 et R575, il obtient aujourd'hui un rendement de 80 t/ha pour une richesse cumulée de 14,10.
Il met en pratique tout ce qu'il a retiré du Contrat Territorial d'Exploitation (remplacé par l'actuel CAD) dont il a bénéficié, sur ses deux exploitations. «*Ce contrat mis en place par la filière géranium intégrait deux mesures canne que j'applique désormais: l'apport d'engrais raisonné et le désherbage mixte quand cela était possible. Pour parler des bonnes pratiques agricoles, je réalise la préparation des sols à l'aide d'outils à dents, j'épands des herbicides de pré-levée (le Karmex-Flo et le Trophée), j'entretiens les rigoles pour le ruissellement de l'eau et tous les ans, je fais des passages de raticides*», introduit le planteur.

Replantant deux hectares de ses surfaces tous les ans, en intercalant parfois avec des légumineuses, il fait établir systématiquement des analyses de sol. «*Je suis un partisan de la fertilisation qui associe les engrais organiques, en l'occurrence des lisiers de porc, aux engrais minéraux*», admet Alain Dambreville.

Les préconisations des analyses de sols l'incitent à faire un apport régulier en chaux, au dosage de 1t/ha en complément du lisier de porc à 20 à 25 t/ha. «*Je décide du dosage exact des lisiers en fonction de la densité de la matière*». Alain Dambreveille reconnaît volontiers que même si les engrais organiques sont plus durs à mettre en place, les résultats sont nettement probants sur le long terme et plus économiques à la condition de s'en occuper soi-même. Même chose concernant les cendres de bagasse qu'il a épandues dans ses champs trois années consécutives. «*Les résultats sont très intéressants dans nos régions qui ne sont pas irriguées. Les cendres permettent une meilleure rétention de l'eau dans les sols, mais il est difficile de mettre en place cette organisation vu le volume de matières à déplacer jusqu'aux champs*», souligne t-il.
Toujours dans le domaine de la replantation, le planteur a commencé à mettre en pratique les nouvelles préconisations d'apport en Bétel qui passent de 25kg/ha à 30 kg/ha car, souligne t-il, «*nous sommes encore dans une région infestée par les vers blancs, et je me sens particulièrement concerné par cette nuisance*».

> témoignage Stéphane Virassamy

Il faut aimer son métier



A Bras-Panon, sur un terrain accidenté imposant la coupe manuelle, Stéphane Virassamy exploite 6,5 hectares de cannes depuis 1995. Il complète son activité par une production d'ananas et bientôt une production maraîchère. En 2004, il a livré 480 tonnes de cannes pour une richesse moyenne de 14. Selon lui, le respect des bonnes pratiques agricoles, c'est l'agriculture du bon sens, celle de «*tout agriculteur aimant son métier et sa terre, attentif à bien entretenir, à bien préparer sa plantation*». Acquérir des connaissances et bénéficier de conseils permet de gagner en technique et en expérience, donc de faire mieux plus vite. «*C'est ce qui m'intéresse dans les stages de formation et dans l'aide des techniciens sur le terrain.*»

«*Ne pas aller au plus facile, voir plus loin*» a pour règle Stéphane Virassamy. Cela se traduit par son choix d'exploiter deux variétés de cannes : la R570 et la R579. Ainsi la R 570 occupe la surface principale de l'exploitation, mais un hectare est planté en R579. «*Sur un terrain difficile, à pente forte, je cherche l'équilibre entre tonnage et richesse*» explique-t-il.

«*Pour la fertilisation, je fais deux passages d'engrais, le premier, léger, juste après la coupe pour aider la sortie des pousses et un second plus fort après. Pour le désherbage, j'agis en pré-levée et en post-levée et j'utilise un produit que j'ai testé d'abord. J'évite toujours de mettre trop de produits, car ça peut être contre-productif et polluer. Avant de les utiliser, j'essaye les produits sur de petites parcelles. Contre l'érosion, j'entretiens des tranchées de drainage. Les bonnes pratiques agricoles demandent un travail plus exigeant parce qu'il faut faire plusieurs choses pendant la période de la coupe. Mais au final, c'est payant, les rendements au champ sont meilleurs.*»

> témoignage Yanis Nauche

L'investissement dans les bonnes pratiques agricoles est payant



Planteur depuis 11 ans à Saint-Benoît (Abondance), Yanis Nauche exploite en cannes 8,5 hectares, dont chaque année un hectare non récolté réservé aux boutures. C'est donc sur 7,5 hectares que sa production n'a cessé de progresser pour atteindre en 2004 environ 800 tonnes pour une richesse supérieure à 14.

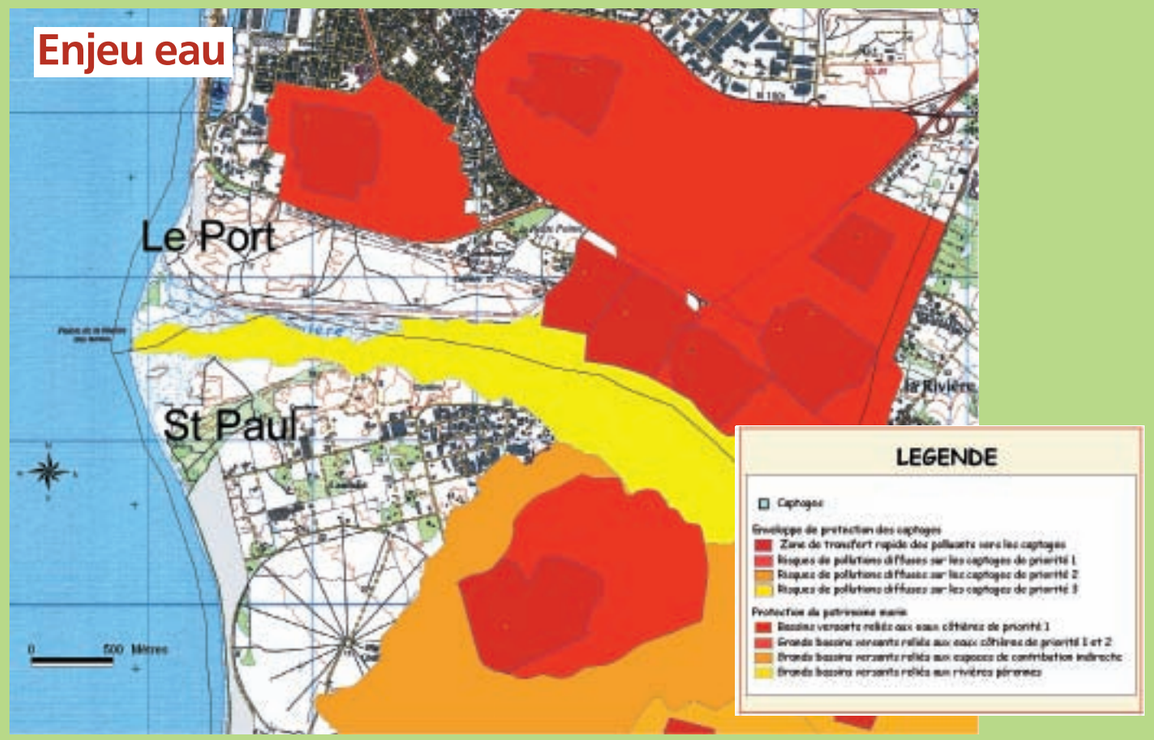
Yanis Nauche attribue en grande partie ce résultat à ses bonnes pratiques agricoles, mises en œuvre avec les conseils d'un technicien de la Chambre d'Agriculture. «*Ecouter les conseils du technicien, c'est déjà une bonne pratique agricole*» estime-t-il.
Ainsi, le fractionnement de la fertilisation et du désherbage permet une meilleure action des produits tout en prévenant le risque de pollution. «*Je fais deux passages d'engrais, de 500 kg chacun à l'hectare, au lieu d'un seul d'une tonne.*»
Concernant les herbicides, «*pour atteindre le maximum d'efficacité et éviter les surdoses, je fais du pré-émergent : mon premier passage a lieu très tôt, une semaine environ après la coupe.*»

Même logique dans la programmation des travaux de sols destinée à réduire au maximum les risques d'érosion. «*Je regarde la météo, j'évite bien sûr les fortes pluies et j'y vais par étape. Je travaille la parcelle bout par bout et pas la totalité. Par exemple, au lieu de planter deux hectares d'un coup, j'en plante un et j'attends pour le second.*» Pour lui, cela ne fait aucun doute : l'état d'esprit des bonnes pratiques agricoles, c'est d'abord celui de l'efficacité.

Connaître l'influence **des pratiques agricoles**

Pour faciliter la mise en œuvre des Contrats d'Agriculture Durable, la DAF chargée d'appliquer le dispositif et le CNASEA, organisme payeur, ont cartographié en 2004, les espaces dans lesquels les pratiques agricoles pourraient avoir un effet sur l'environnement. Ces données permettent de mieux cerner les enjeux agro-environnementaux pour les exploitations agricoles.

Enjeu eau

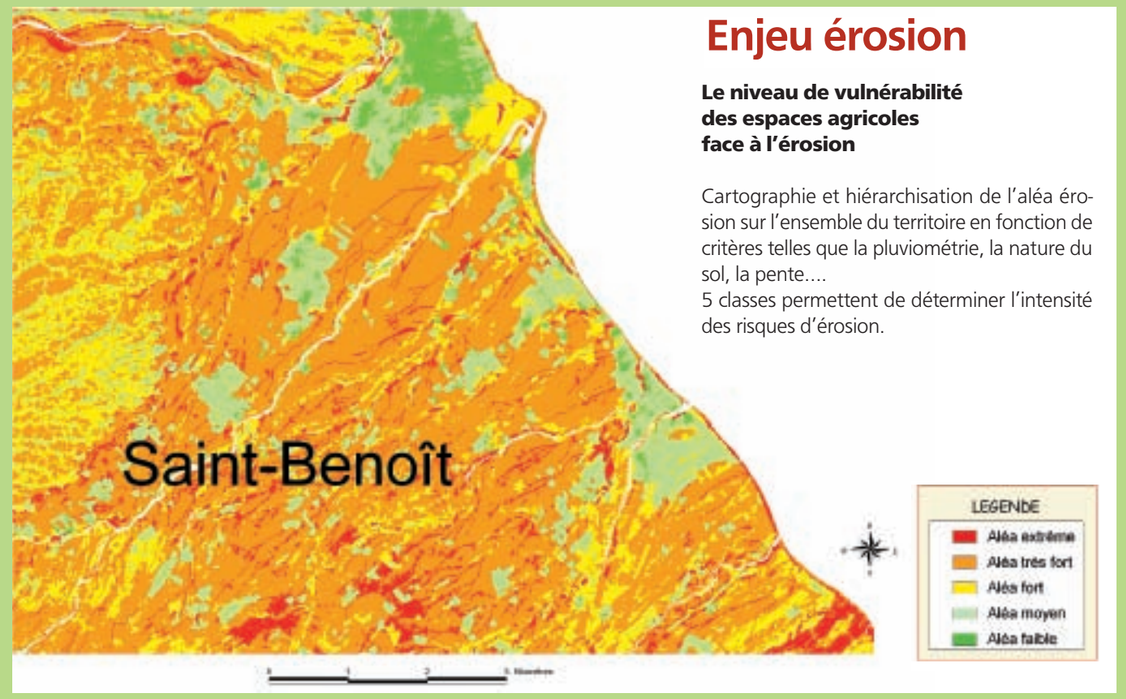


Les niveaux de vulnérabilité :
1) du patrimoine marin face à la qualité des apports en eau douce et
2) des captages d'eau potable face à la pollution

1) On trouve sur cette carte les bassins versants classés selon le degré de sensibilité du milieu dans lequel ils s'évacuent :
- Bassins versants reliés aux eaux côtières de priorité 1
- Grands bassins versants reliés aux espaces de contribution indirecte (eaux côtières de priorité 3, Etang de Saint-Paul et du Gol)
- Grands bassins versants reliés aux rivières qui coulent toute l'année.

2) La carte localise également des périmètres en amont des captages où les pratiques agricoles seraient susceptibles d'avoir un impact. Chaque captage est associé à un niveau de priorité.
Pour l'alimentation en eau potable, on trouve :
- Des zones de proximité où il y a risque de transfert rapide des polluants vers les captages.
- Des zones plus éloignées où il y a risque de pollution diffuse.

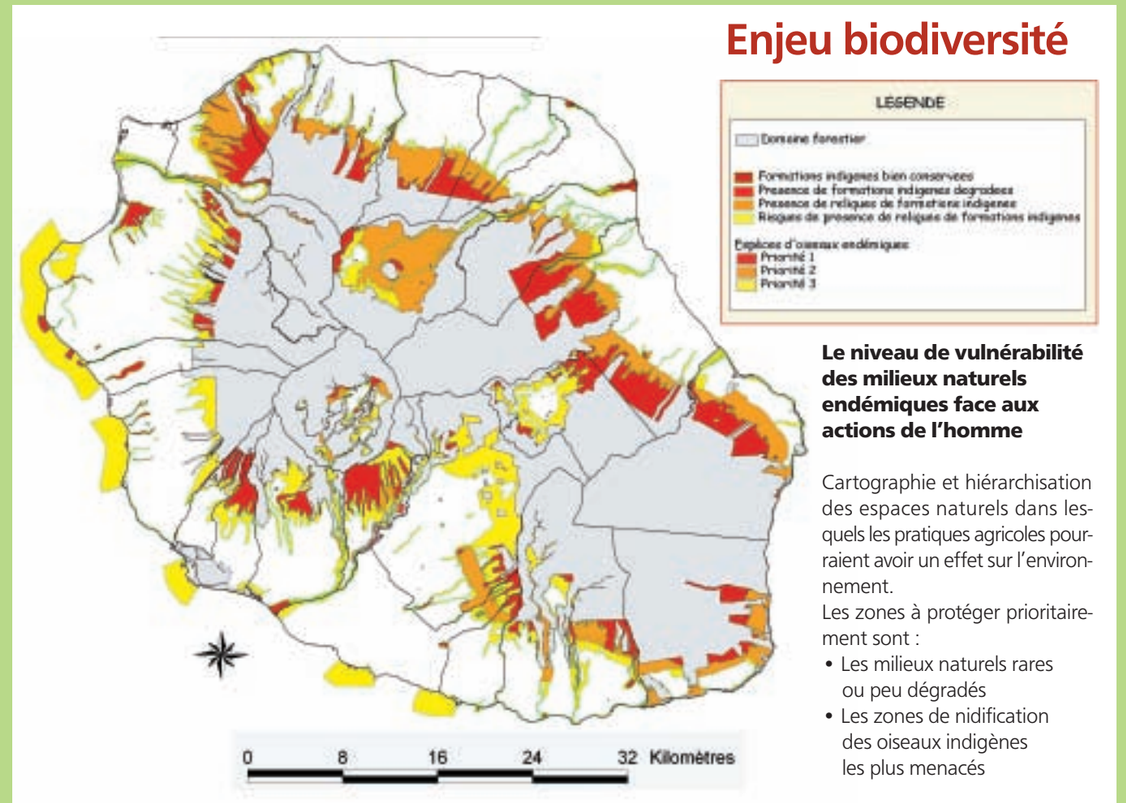
Enjeu érosion



Le niveau de vulnérabilité des espaces agricoles face à l'érosion

Cartographie et hiérarchisation de l'aléa érosion sur l'ensemble du territoire en fonction de critères telles que la pluviométrie, la nature du sol, la pente....
5 classes permettent de déterminer l'intensité des risques d'érosion.

Enjeu biodiversité



Le niveau de vulnérabilité des milieux naturels endémiques face aux actions de l'homme

Cartographie et hiérarchisation des espaces naturels dans lesquels les pratiques agricoles pourraient avoir un effet sur l'environnement.
Les zones à protéger prioritairement sont :
- Les milieux naturels rares ou peu dégradés
- Les zones de nidification des oiseaux indigènes les plus menacés

La lutte contre le ver blanc

Un combat **toujours indispensable**

Après 20 années de lutte, la question de l'utilité d'associer lutte biologique et lutte chimique est posée. Au regard des observations menées sur le terrain depuis 1996, quant à l'évolution de ce ravageur, le «Groupe de travail ver blanc» préconise la poursuite de la seule lutte biologique au Betel.

Les planteurs savent que les modalités techniques de lutte contre le ver blanc reposent sur trois actions essentielles : le travail du sol en favorisant des labours profonds pendant la phase larvaire ; la lutte biologique contre les adultes de novembre à décembre, par trempage des hannetons dans une solution de riz sporisé ; et, jusqu'à maintenant, le traitement Suxon/Betel à la replantation (7,5 à 15 kg/ha Suxon + 25 kg/Betel).

La mise en place d'un dispositif de surveillance et d'une veille technique pour s'assurer de l'efficacité de la lutte et de l'évolution du ver blanc dans toute l'île ont été réalisées par des prospections larvaires. Organisées par la Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), elles ont été conduites en 1996, 1998, 2001, 2003, 2004. Plus de 4 000 sondages en 2004, contre 2 894 en 1996, ont ainsi été réalisés.
Ces travaux de prospection ont permis au «Groupe de travail ver blanc» d'établir les constats suivants : les seuils de nuisibilité du ver blanc par souche de canne ne sont maintenant plus atteints ; l'installation du champignon Beauveria semble généralisée dans toutes les communes, avec toutefois des situations très différentes.

Si des interrogations demeurent, quant à la pérennité du champignon à se maintenir dans des sols en l'absence de ver blanc, et au risque de résurgence d'une attaque massive si la lutte est stoppée, le «Groupe de travail ver blanc» préconise, à l'heure actuelle, les actions suivantes :

- poursuivre le travail du sol avec labours profonds en phase larvaire ;
- maintenir la lutte biologique contre les adultes par trempage :
- en revanche, limiter le traitement à la replantation à la lutte biologique et augmenter la dose de Betel à 30 kg/ha, en supprimant l'apport de Suxon.

Travaux d'amélioration **foncière**

Une nouvelle procédure pour le financement des travaux d'amélioration foncière va bientôt se mettre en place. Ces travaux sont mis en œuvre pour répondre aux exigences des agriculteurs qui souhaitent rendre leurs parcelles cultivées, accessibles à la mécanisation, afin d'être plus productifs.

Outre passer un contrat avec une entreprise de travaux, comme toujours, les agriculteurs devront désormais s'assurer les services d'un maître d'œuvre, dont le rôle est essentiel. Il doit réaliser et garantir le montage des dossiers de demande, faire le suivi et assister à la réception des travaux, avec l'agriculteur.

A terme, 6 points accueil seront ouverts pour recevoir les demandes.
La première étape de la démarche consiste à remplir un bordereau de demande qui représente la base du dossier de travaux. Ce dernier doit contenir trois éléments : la description du projet d'exploitation (surface, moyens de production, potentiel de mécanisation, rendements actuels...), le dossier technique (plan des travaux, note explicative) et la demande de subventions.

Une fois bouclé, le dossier technique est communiqué aux entreprises. Les entrepreneurs intéressés feront alors connaître leur offre de service à l'agriculteur, libre de choisir parmi les différentes propositions. La décision de financement se fera, comme auparavant par la CIDT (Commission d'Instruction des Demandes de Travaux) et le PV de réception de chantier, qui a valeur d'acceptation des travaux par l'agriculteur,marquera la clôture du dossier.

Les entreprises qui répondront à la consultation simplifiée devront justifier de leur capacité en termes de matériel, de responsabilité et d'expérience. L'objectif de la nouvelle procédure, qui sera expérimentée dans certaines zones de l'île cette année, vise une diminution des délais d'instruction et une articulation commune avec d'autres dispositifs.

Où en est la réforme de l'OCM Sucre ?

Secrétaire général du Syndicat des Fabricants de Sucre, Jean-François Moser fait le point du projet de réforme de l'OCM Sucre au mois de mars 2005.



Le sucre réunionnais ne participe en rien à l'excédent sucrier communautaire qui oblige à réformer l'OCM Sucre.

Premier aspect, les engagements positifs de la communication du 14 juillet 2004 faite par l'ancien commissaire Fischler, à savoir :

- La prise en compte des contraintes spécifiques de l'agriculture, de l'industrie sucrière, du grand éloignement.
- Le maintien de la possibilité d'aides couplées à la production.
- Le maintien des fonds actuellement destinés au soutien du sucre des RUP.

Second aspect, des modalités techniques qui contredisent les engagements précédents et qui menaceraient la filière si elles étaient appliquées en l'état :

- La baisse de 37 % du prix du sucre brut contre 33 % pour le sucre blanc.
- La suppression des aides à l'écoulement (les sucres des Dom sortiraient des sucres communautaires et seraient assimilés aux ACP).
- Les aides à l'écoulement financent les compensations (Les producteurs des DOM seraient les seuls à autofinancer les compensations !).
- Les compensations calculées seraient sur les ratios techniques de la betterave.

Au final, le projet aurait un impact plus lourd sur les producteurs des DOM du fait d'une baisse du prix du sucre brut supérieure à celle du sucre blanc et par l'application des paramètres techniques de la betterave à la canne à sucre. Contrairement à de nombreuses filières d'Europe continentale, le secteur sucrier des DOM ne pourra pas amortir la baisse des prix par une nouvelle restructuration industrielle.

Conclusion : si ce projet était appliqué tel quel, il en résulterait une baisse plus forte pour le sucre de canne que pour le sucre de betterave.

Les attentes de La Réunion

Dans un mémorandum de septembre 2004, La Réunion a transmis à Bruxelles les demandes suivantes.

- Rétablir les aides à l'écoulement juridiquement et budgétairement distinctes des financements de compensation des baisses de prix pour les producteurs.
- Calculer correctement et évaluer les impacts des baisses de prix.
- Compenser intégralement des baisses de prix par une aide couplée aux producteurs.
- Prévoir une clause de sauvegarde vis-à-vis des sucres PMA.

La Réunion développe des arguments de fond. Le sucre des DOM ne représente que 1 % du sucre de l'Union européenne. Exclusivement du quota A, il ne participe en rien à l'excédent sucrier communautaire qui oblige à réformer l'OCM Sucre. Les plans de développement soutenus par l'UE depuis plusieurs décennies encouragent la production à La Réunion. Le schéma de restructuration industrielle visé dans l'UE (fermeture d'un tiers des usines) n'est plus envisageable dans les DOM. Il n'existe aucune alternative crédible capable d'assurer les multiples fonctions économiques, sociales et environnementales assurées par la canne sur le territoire

Le calendrier général des négociations PAC et OMC

- Mars 2005 : Commission Paritaire de la Canne et du Sucre, présentation de la «Résolution Fruteau» au Parlement Européen.
- 28 avril 2005 : jugement d'appel de la plainte du Brésil, de l'Inde et de l'Australie devant l'OMC concernant les exportations de sucre de l'Union Européenne.
- Début mai 2005 : visite des parlementaires européens (commission agricole) à La Réunion.
- Mai 2005 : consultation inter-services sur le projet de règlement sucrier.
- Juillet 2005 : adoption du projet de règlement par le collège des commissaires, visite de M. Bussereau, ministre de l'Agriculture.
- Septembre 2005 : conférence des présidents des RUP à La Réunion (présence de Mme Hübner, commissaire européen aux politiques régionales).
- Novembre 2005 : adoption du règlement sucrier par le Conseil.
- 13 décembre 2005 : conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong et poursuite du cycle de négociations de DOHA.